

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**7 FEVRIER 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Exposition temporaire et  
section permanente  
consacrées à Paul et  
André Vera –  
Demandes de  
subventions au Conseil  
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 février 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 22 février 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 février 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU



L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

**Avaient donné procuration :**

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS  
Madame ALLARD à Madame RICHARD  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

**Secrétaire de Séance :**

Madame MAUVAGE

**N° DE DOSSIER** : 08 A 01 b

**OBJET** : EXPOSITION TEMPORAIRE ET SECTION PERMANENTE CONSACREES A  
PAUL ET ANDRE VERA - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL  
GENERAL DES YVELINES

**RAPPORTEUR** : Monsieur BERLIE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye organise, de septembre 2008 à janvier 2009, une exposition temporaire consacrée à l'œuvre de Paul et André Vera qui se poursuivra par l'ouverture d'une section permanente du fonds Vera, conformément aux obligations de la donation.

Cette exposition temporaire est éligible aux subventions du Conseil Général des Yvelines.

Le Conseil Général des Yvelines pourrait verser, d'une part, pour la publication, une participation financière d'un montant maximum de 3 900 € et, d'autre part, pour la scénographie d'exposition, la communication et les actions culturelles organisées autour de cet événement, une aide financière exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter des subventions au montant le plus élevé auprès du Conseil Général des Yvelines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS